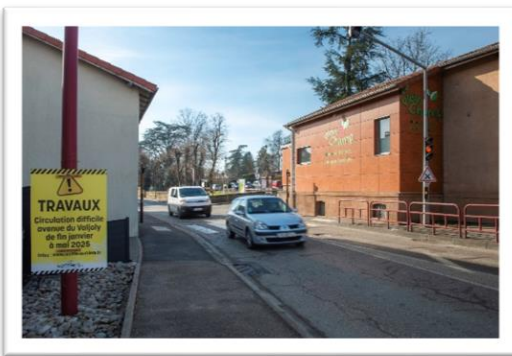




Des travaux en cours sur l'avenue du Valjoly à Sorbiers.

Dans le cadre des projets du Val d'Onzon (boucle nature, valorisation de l'Onzon et du parc Fraisse, complexe sportif...), les réseaux secs de l'avenue du Valjoly seront enfouis et la conduite d'eau potable sera rénovée. Pour limiter au maximum les nuisances sur cet axe majeur de circulation, depuis le 17 février dernier, une déviation a été mise en place pour les véhicules légers dans le sens montant (direction du Grand-Quartier). Ils doivent emprunter la rue du Puits Pointu puis la rue de la Montat pour récupérer ensuite la rue de l'Entente jusqu'au carrefour de « Plein Champ ». Les bus et poids-lourds peuvent emprunter l'avenue en respectant un alternat. Dans le sens descendant, il n'y a pas de déviation, mais seulement l'alternat à respecter.

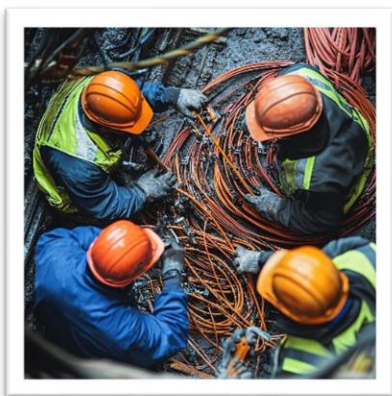


Ces travaux se termineront fin mai/début juin par des opérations de branchement et câblage sans impact sur la circulation.

Il s'agit des premières étapes incontournables avant la création d'un carrefour sécurisé pour l'accès aux futurs équipements sportifs.



Point sur le déploiement de la fibre optique



Dans le cadre d'un accord entre Orange et le SIEL, les hameaux du Fulchiron, La Bâtie, Courneuve, Malmonta, La Guichardière, La Pérolière, La Blétaille et La Roche seront normalement raccordés à la fibre dans quelques semaines. Pour les autres hameaux où la fibre n'est pas encore déployée (Les Imberts, La Verna, Le Gonachon, Prarond, Les Aliziers, Le Rivollier, La Tuilière, Le Gréloup), nous n'avons malheureusement pas d'information car Orange n'a plus d'obligation de déployer à 100% la fibre sur tout le territoire. D'autres solutions alternatives sont proposées par les opérateurs avec des Modem 4G, 5G ou satellitaires, qui offrent des débits corrects.

Dernière minute : il y a quelques jours, Orange est intervenu dans les hameaux suivants : Les Aliziers, le Rivollier, Le Gonachon. Dans les semaines à venir, les bâtiments de ces hameaux et peut-être d'autres seront probablement éligibles à la fibre.

Pour vérifier votre éligibilité à la fibre, vous pouvez renseigner votre adresse sur le site suivant :

<https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>

Campagne de piégeage des frelons asiatiques



Le frelon asiatique cause des mortalités hivernales de colonies d'abeilles. Il se positionne en vol stationnaire à l'entrée des ruches, ce qui représente un stress et perturbe l'activité des butineuses. Les abeilles ne peuvent donc pas sortir librement pour récolter assez de nectar et de pollen pour passer l'hiver. La colonie s'affaiblit progressivement et meurt pendant l'hivernage.

Le piégeage des reines frelons asiatiques fondatrices au printemps n'éradique pas le frelon que mais permet de limiter la pression de

prédation. En effet, la capture des reines limite la formation de nouveaux nids et évite ainsi l'émergence de milliers de nouvelles reines au printemps suivant.

A la sortie de l'hiver, la reine fondatrice fécondée à l'automne émerge pour construire un nid primaire (inférieur à 10 cm) dans lequel elle va pondre. En phase de croissance, des ouvrières naissent et la colonie s'agrandit jusqu'à la fin de l'été, atteignant 13 000 individus. Ensuite, la colonie se délocalise pour construire un nid secondaire (80 cm de diamètre) en hauteur dans un arbre. Dans chaque nid, environ 2 000 ouvrières élèvent 500 nouvelles fondatrices. A l'automne, ces femelles fertiles se reproduisent avec les mâles avant d'hiverner jusqu'au printemps suivant.

Dès les premières chaleurs (environ 15°C), il convient donc de poser des pièges pour capturer les reines. Pour constituer un piège, il suffit de mettre un appât constitué de 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc et 1/3 de sirop dans une bouteille sur laquelle on fera des trous de 5 à 9 mm (taille à respecter pour ne piéger que le frelon asiatique).

Signalement et destruction :

Par arrêté préfectoral n°DT-24-0314 du 6 août 2024, toute personne constatant la présence d'un nid de frelon asiatique doit en informer sans délai la FRGDS-AURA (<https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement>) ou, à défaut, la mairie.

Sa destruction sera réalisée par un professionnel formé et agréé (l'entreprise Tommy Nids, installée à Fontanès, peut assurer cette prestation : 06.74.86.23.43). Il est crucial de rappeler que le frelon asiatique peut devenir agressif s'il se sent menacé, rendant toute intervention non professionnelle extrêmement dangereuse. Le coût de la destruction est à la charge du propriétaire de la parcelle sur laquelle le nid est installé.



Travaux chemin piétonnier Fontchevalier

Un sentier va prochainement être aménagé en bordure de la RM3 (à gauche de la route en descendant à Sorbiers) entre le chemin de Roche Pacard et le chemin de la Grand'Grange afin de sécuriser le passage des piétons.

Le manque de visibilité des véhicules montants et leur vitesse souvent excessive compromettent la traversée de la voie au droit du chemin de la Grand'Grange. Etant hors agglomération, il est impossible d'aménager un passage piéton.

Saint-Etienne Métropole prendra en charge ces travaux.



Permanence Oélie Saur

Début février, vous avez dû recevoir votre facture d'eau.



Afin de répondre à vos questions, Oélie Saur tiendra une permanence à la mairie de Saint-Héand le mardi 25 février de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Info déchets

L'habituel calendrier annuel de ramassage des déchets n'a pas été joint au bulletin de fin d'année puisqu'il était partiel du fait du changement de jour et de fréquence d'enlèvement à partir du 2 juin prochain. Un nouveau calendrier sera distribué avec la feuille info du mois d'avril.

Les horaires d'accès à la déchèterie de Saint-Héand (route de La Fouillouse – Grangeneuve) sont modifiés depuis le 1^{er} janvier. La déchèterie est maintenant fermée le dimanche.

Horaires du 02/01/2025 au 31/03/2025

- Lundi : 14h – 17h*
- Mardi : 10h – 12h et 14h – 17h*
- Mercredi : 14h – 17h*
- Jeudi : 14h – 17h*
- Vendredi : 10h – 12h et 14h – 17h*
- Samedi : 10h – 17h*
- Dimanche et jours fériés : fermé

* fermeture à 18h au lieu de 17h, du 1^{er} avril au 31 octobre



Rappel :



Saint-Étienne Métropole a mis en place de nouvelles modalités pour l'accès à toutes ses déchèteries, depuis le 1^{er} octobre 2024. Il vous faut disposer d'un compte avec un QR code d'accès et vous avez 30 unités de passages par an. Des unités sont décomptées à chaque passage en déchèterie, selon le type de véhicules. Chaque foyer dispose de 30 unités par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

La taille du véhicule conditionne le nombre d'unités débitées à chaque passage :

- Véhicule léger = 1 unité, soit 30 passages par an ;
- Véhicule à moteur à 2 ou 3 roues, quads et vélos = 1 unité, soit 30 passages par an ;
- Voiturette sans permis = 1 unité, soit 30 passages par an ;
- Véhicule utilitaire léger (PTAC \leq 3 t) = 2 unités, soit 15 passages par an ;
- VASP léger (véhicule automoteur spécialisé) catégorie M (PTAC \leq 3 t) = 2 unités, soit 15 passages par an ;
- Véhicule utilitaire lourd (3 t \leq PTAC \leq 3.5 t) = 5 unités, soit 6 passages par an ;
- VASP lourd (véhicule automoteur spécialisé) catégorie M (3 t \leq PTAC \leq 3.5 t) = 5 unités, soit 6 passages par an ;
- Remorque (500 kg < PTAC \leq 750 kg) = 5 unités, soit 6 passages par an.

Certains véhicules restent interdits (camions plateaux, véhicules agricoles, ...).

Pour les petites remorques (PTAC inférieur à 500 kg), aucune unité supplémentaire n'est décomptée. Elle ne dispose en effet pas d'un certificat d'immatriculation spécifique. C'est le nombre d'unités correspondant au véhicule qui la tracte qui sera débité (que le véhicule soit plein ou vide).

Seuls les habitants des 53 communes de Saint-Étienne Métropole et des communes limitrophes conventionnées peuvent avoir accès aux 13 déchèteries de la Métropole.

Les déchets acceptés en déchèterie :

Les déchets doivent être triés suivant les différentes catégories ci-dessous avant d'arriver en déchèterie.

La ferraille, les grands cartons, le bois, le tout-venant, les gravats, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets dangereux des ménages, les piles, les néons et ampoules, les batteries, les huiles de moteur usagées et les huiles alimentaires, le verre, les emballages recyclables et le papier.

Pour certains déchets, des bennes spécifiques sont réparties dans différentes déchèteries :

- Les déchets d'équipement d'ameublement des ménages, comme le mobilier : à Saint-Héand ;
- Le plâtre et les plaques de plâtre : dans toutes les déchèteries, sauf celle de l'Etrat ;
- L'amiante : acceptée uniquement emballée hermétiquement : dans les déchèteries de La Ricamarie, Lorette, Saint-Étienne Le Soleil et Saint-Galmier ;
- Les vélos : seulement dans les déchèteries de Saint-Étienne Le Soleil, Saint-Étienne La Chauvetière et Roche-la-Molière ;

- Les pneumatiques : seulement dans les déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon, Saint-Galmier, La Ricamarie, Saint-Etienne Le Soleil et Lorette, dans la limite de 16 pneumatiques/an/foyer.



Il est strictement interdit de déposer des pneus de manière sauvage.

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/gestion-des-dechets/13-decheteries>

N° infos déchets au 0 800 882 735.



Grand Prix cycliste de Saint-Etienne Loire



Cette année, le Grand Prix cycliste de Saint-Etienne Loire aura lieu le samedi 29 mars et change de configuration. L'ECSEL n'ayant plus d'équipe en Nationale, la course concernera la catégorie des Juniors.

Après un départ fictif du parc des sports de Méons à 13h30 et un départ réel à 13h50 du Grand Quartier, les coureurs effectueront le circuit suivant cinq fois :

Grand Quartier – col de La Gachet – Saint-Christo-en-Jarez – Laurisse – Le Pilon – Sorbiers Grand Quartier. L'arrivée se fera à Saint-Christo-en-Jarez au 6^{ème} passage.

La circulation sera admise dans le sens de la course, bloquée pendant le passage des coureurs et interdite dans le sens contraire durant toute la course.

La circulation sera donc perturbée de 13h50 à 16h50.

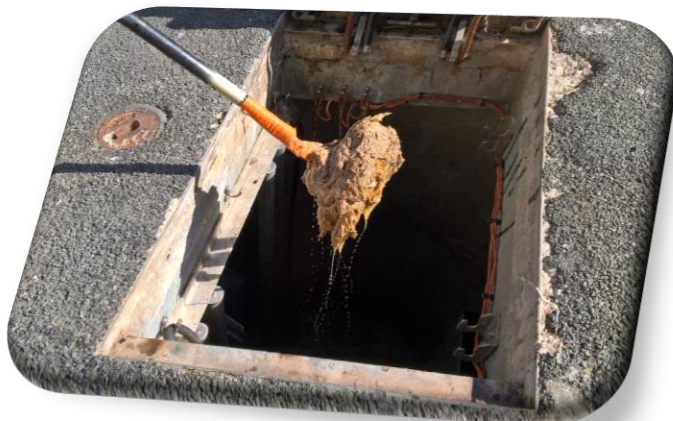
Des signaleurs bénévoles seront postés sur les différents carrefours du parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs. Merci de respecter leurs instructions afin de permettre un bon déroulement de cette course cycliste.

L'équipe de signaleurs recrute des bénévoles pour gérer la circulation de cette après-midi sportive. Pour cela, contacter Sébastien Kieffer, référent sur la commune, au 06.03.91.30.29.

Nous tenons à vous informer que ce même jour aura lieu le rallye du Gier sur les coteaux de Valfleury. Si vous devez vous rendre dans la vallée du Gier, passez par La Talaudière ou consultez les horaires de fermeture des routes avant de vous déplacer.

Impact des lingettes à la station d'épuration

Nous avons constaté une recrudescence de lingettes au niveau du dégrilleur, à l'entrée de la station d'épuration, nous rappelons que ce type de déchets doit être jeté avec les ordures ménagères pour ne pas obstruer les réseaux.



Horaires mairie

En raison d'un congé maternité, les horaires d'ouverture de la mairie ont été modifiés depuis le 13 janvier :

- Lundi : 9h – 11h30
- Mardi : 14h – 16h30
- Mercredi : 9h – 12h (horaires inchangés)
- Jeudi : 14h – 16h30
- Vendredi : 15h – 16h30

Camionnette nomade Casino

La camionnette Casino, entièrement aménagée essentiellement pour la vente de produits alimentaires, est arrivée à Fontanès le 3 janvier 2025. Elle est achalandée par un exploitant franchisé d'un Petit Casino installé à Chazelles-sur-Lyon et dessert plusieurs communes dans la Loire et le Rhône.

L'offre de plus de 350 références inclut principalement des produits de la marque Casino mais également des marques nationales emblématiques. Elle vise à couvrir les besoins primaires alimentaires et à proposer des produits secs, des produits d'hygiène, des fruits et des légumes de saison.

Le service s'adaptera aux besoins des clients et aux demandes des communes. Aujourd'hui la camionnette est présente sur la place de la Mairie tous les vendredis de 10h à 12h.



Avec ce projet, Casino réaffirme son engagement pour une proximité multiple : faciliter l'accès aux produits du quotidien (proximité fonctionnelle), renforcer le lien social (proximité relationnelle) et raviver la vie locale dans des zones rurales.



Du côté des associations...

APE

Au programme :

- Vendredi 14 mars, à partir de 16h30 : les élèves de l'école de Fontanès défilent dans le village
- Samedi 12 avril, à partir de 16h : les enfants sont attendus pour une boum à la Maison du Plâtre

Comité des Fêtes

Mise à disposition de matériel

Le Comité des fêtes propose de mettre à disposition du matériel pour les associations et pour les particuliers. N'hésitez pas !

Contact : Jérémy Chezeau

comitedesfetes.fontanes@gmail.com

Désignation	Quantité	Prix €TTC	Durée	Conditions
Chapiteau 3*3 + bâches + lest	1 U	50 €	Weekend ou 3 jours	
Chapiteau 3*6 ancien + bâches + lest	1 U	0 €		Gratuit
Barbecue ½ fût de 200L	1 U	10 €		
Percolateurs 100 tasses	4 U	10 €		
Percolateurs 36 tasses	1 U	8 €		
Machine à hot dog	1 U	10 €		
Verres à champagne	96 U	10 € ou 20 €		
Verres ballon	100 U	10 € ou 20 €		10 € de 0 à 50 U et 20 € de 50 à 100 U

A vos agendas

Le concours de coinche hivernal se terminera le vendredi 21 mars par un repas à la Maison du Plâtre. Au menu : apéritif, lasagnes, fromage blanc et tarte. Le repas est inclus dans la participation au concours. Il est également ouvert aux personnes non participantes pour la somme de 10 € mais nous serons limités par la capacité d'accueil de la salle.

Nous demandons à tous (participants et non participants) de s'inscrire avant le 28 février, en envoyant un message au 06.95.64.16.46. Le règlement se fera sur place le jour-même.

La marche des Crêts aura lieu le dimanche 4 mai, organisée en mode interassociatif. Cinq circuits sont proposés de 5, 9, 14, 19 et 25 km.

Nous lançons un appel aux bénévoles pour aider à l'organisation : balisage, ravitaillement, ... Une réunion aura lieu le mardi 4 mars à 20h30 à la Maison du Plâtre.

Merci à tous !

MJC

Voici toutes les actualités :

- Samedi 15 mars, à partir de 18h à la Maison du Plâtre : soirée Interculturelle avec, au programme : découverte, partage et convivialité ! Vous trouverez tous les détails dans le flyer joint à la feuille infos.
- Vendredi 28 mars à 20h à la Maison du Plâtre : assemblées générales ordinaire et extraordinaire. Il va y avoir du nouveau à la MJC ! On a hâte de tout vous expliquer, alors venez nombreux !
- Dimanche 6 avril de 10h à 12h au LARJ : nouvelle édition du Répare Café avec le retour du Troc Graines. Apprentis bricoleurs et jardiniers pourront se retrouver autour d'un café pour échanger trucs et astuces, ainsi que leurs meilleures graines !
- Mercredi 23 avril à 15h au château : la chasse aux œufs fait son grand retour ! Après une chasse effrénée, les enfants pourront partager un goûter et déguster des chocolats bien mérités. Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette activité, l'inscription est obligatoire avant le 14 avril par mail à contact@mjcfontanes.org. Une participation de 2€ par enfant pour les adhérents ou 4€ pour les non-adhérents doit être réglée au moment de l'inscription, vous pouvez déposer un chèque dans la boîte aux lettres de la MJC ou régler directement auprès de Marilyne Grange.

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Mars			
Mardi 4 mars à 20h30	Réunion de préparation à la marche des Crêts	Interassociations	Maison du Plâtre
Vendredi 14 mars	Carnaval des enfants	APE	Rues du village
Samedi 15 mars	Soirée interculturelle	MJC	Maison du Plâtre
Vendredi 21 mars	Clôture du concours de coinche	Comité des fêtes	Maison du Plâtre
Dimanche 23 mars à 14h30	Pièce de théâtre « Un réveillon à la montagne »	Le Foyer	Le Foyer
Vendredi 28 mars à 20h	Assemblées générales ordinaire et extraordinaire	MJC	Maison du Plâtre
Vendredi 28 mars à 20h30	Pièce de théâtre « Un réveillon à la montagne »	Le Foyer	Le Foyer
Samedi 29 mars	Grand Prix cycliste Saint-Etienne Loire	ECSEL	RM6 et RM3
Dimanche 30 mars à 14h30	Pièce de théâtre « Un réveillon à la montagne »	Le Foyer	Le Foyer
Avril			
Vendredi 4 avril à 20h30	Pièce de théâtre « Un réveillon à la montagne »	Le Foyer	Le Foyer
Samedi 5 avril à 20h30	Pièce de théâtre « Un réveillon à la montagne »	Théâtre	Le Foyer
Dimanche 6 avril 10h à 12h	Répare café et Troc graines	MJC	LARJ
Dimanche 6 avril à 14h30	Pièce de théâtre « Un réveillon à la montagne »	Théâtre	Le Foyer
Samedi 12 avril	Boum des enfants	APE	Maison du Plâtre
Mercredi 23 avril à 15h	Chasse aux œufs	MJC	Parc du château
Mai			
Dimanche 4 mai	Marche des Crêts	Interassociations	Maison du Plâtre

Retrouvez cette feuille d'informations municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

